

Paris, le **27 MARS 2018**

Monsieur le Député,

Vous m'avez adressé des copies de courriers portant sur l'opportunité de diminuer la limitation de vitesse sur les routes secondaires bidirectionnelles sans séparateur central. Je vous en remercie.

Votre correspondance a retenu toute mon attention.

La politique menée par le Gouvernement en matière de sécurité routière est globale, cohérente, aussi bien préventive que répressive et repose sur deux piliers indissociables : la responsabilité des conducteurs et l'action déterminée des pouvoirs publics.

La réduction de la vitesse autorisée à 80 km/h sur les routes à double sens, sans séparateur central, en dehors des routes à deux fois deux voies et des routes à trois voies conçues pour permettre des dépassements sécurisés, s'impose pour orienter durablement la courbe de la mortalité à la baisse. **55% des accidents mortels (1 911 morts) se sont en effet produits sur ce type d'axes en 2016.** Le comité d'experts du Conseil national de la sécurité routière (CNSR) a en outre établi qu'une telle mesure permettrait de sauver 400 vies chaque année. Elle présente également l'avantage d'améliorer la fluidité du trafic et de diminuer la consommation de carburant et les émissions polluantes. Enfin, elle n'occasionnera qu'une perte de temps très minime pour les conducteurs.

Comme vous le savez, j'ai réuni un comité interministériel le 9 janvier 2018 pour étudier cette question. Les 18 mesures qui ont été adoptées résultent de la concertation menée avec les élus et le CNSR.

Il est instauré une clause de rendez-vous le 1<sup>er</sup> juillet 2020 afin d'étudier avec précision et objectivité l'impact sur l'accidentalité de la mesure d'abaissement de la vitesse maximale autorisée, qui sera mise en œuvre le 1<sup>er</sup> juillet prochain.

.../...

Monsieur Antoine HERTH  
Député du Bas-Rhin  
5 rue Roswag  
BP 80192  
67604 SÉLESTAT CEDEX

Le plan gouvernemental prévoit également une plus grande sévérité pour la consommation de substances psychoactives (alcool et/ou drogue) et l'usage des téléphones mobiles au volant, ainsi qu'une protection accrue des piétons. Il traduit l'engagement de l'ensemble du Gouvernement à diminuer le nombre d'accidents et leur gravité.

Je vous propose d'échanger sur ce sujet avec des membres de mon cabinet. Ainsi, Madame Fanny LE LUEL, Conseillère parlementaire, et le Colonel Samuel DUBUIS, Adjoint gendarmerie au Chef du Cabinet militaire, sont à votre disposition pour organiser un rendez-vous avec Monsieur Emmanuel BARBE, Délégué interministériel à la sécurité routière, Délégué à la sécurité et à la circulation routières.

Dans cette perspective, je vous invite à prendre leur attache afin de convenir des modalités pratiques de cet entretien.

Je vous prie de croire, Monsieur le Député, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

*Bien cordialement,*



Édouard PHILIPPE